De la vulnerabilité à la 'hypervulnerabilité' du consommateur: quels enjeux pour la politique de protection? *Prof. Dr. Claudia Lima Marques, UFRGS, Porto Alegre, Brésil dirinter@ufrgs.br*

Introduction – De l´égalité devant la loi à l´égalité des chances/ le 'droit à la difference' (Erik Jayme)

I – La différence réconnue: la vulnerabilité des consommateurs

A) Les types de vulnerabilité

B) La 'somme' des vulnerabilities: Est-ce qu´il y des consommateurs 'hyper-vulnerables'?

II – Le traitement different des consommateurs 'hyper-vulnerables'

A) Dans l´application et interpretation de la loi – L´exemple de la Directive 2011/83/UE

B) Dans la forme de la protection et le contenue de la protection – L´exemple brésilien

CONSTITUITION BRÉSILIENNE DE 1988

Titre II- Des Libertés et garanties fondamentales– Des droits e des devoirs individuelles et collectifs -„ Art. 5. Tous sont égaux devant la loi, sans distinction d'aucune nature. Il est assuré aux brésilien et aux étrangers résidants dans le pays l'inviolabilité du droit à la vie, à la liberté, à l'égalité, à la sécurité et à la propriété, dans les termes suivants : […] XXXII - L'Etat doit promouvoir, aux termes de la loi, la protection des consommateurs." [1]

-"Art. 170. L'ordre économique, fondé sur la valorisation du travail humain et sur la libre entreprise, a pour but d'assurer à tous une existence digne et conforme aux exigences de la justice sociale, conformément aux principes suivants: …; V - la défense du consommateur; […][2]

CODE DE DÉFENSE DU CONSOMMATEUR (*Loi 8.078, 1990)*[3]

Art. 2. Le consommateur est toute personne physique ou morale qui acquiert ou use un produit ou service en tant que destinataire final. Paragraphe unique. Il est considéré comme consommateur, la collectivité de personnes, même si elle est indéterminée, qui intervient dans les relations de consommation.

Art. 4. La politique national des relations de la consommation a pour objective...,selon les príncipes: I – reconnaissance de la vulnerabilité du consommateur dans le marché de la consommation;

Art. 17. Pour les effets de cette Section [responsabilité du fait du produit ou du service], sont considérés consommateurs toutes les victimes du fait.

Art. 29 Pour les fins de ce chapitre [Pratiques commerciales] et du suivant [protection contractuelle], sont considérés consommateurs toutes les personnes, déterminables ou pas, exposées aux pratiques qui y sont prévues.]

"hyper-vulnérables"[4] **:** "the ethical-political category, and also legal, of vulnerable subjects includes a subgroup of subjects hyper-vulnerable, [...] When you protect the hyper-vulnerable, strictly speaking ends benefited is truly the society itself, as expected respect for the collective social inclusion pact imperative, which is expensive, not for his patrimonial facet, but precisely by embracing the intangible and humanist dimension of the principles of human dignity and solidarity. Ensure judicial inclusion (that is, recognize the legitimacy to Act) of these people hyper-vulnerable, including of the intermediaries who is up to represent them, not to leave any rough justice for lack of rights spokesman offended." (Superio Tribunal de Justiça, REsp 931,513/RS, p/Judgment Minister Herman Benjamin, in 11/25/2009, Journal 9/27/2010).

---

[1] *Traduction du Ministère de la Justice, in MINISTERE DE LA JUSTICE-SDEDPDC, Code de Protection et de Défense du Consommateur, Brasília, Ed. Ministère de la Justice,2007, p.9 et seq.*
[2] *Source : http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=218254 . .*
[3] *Traduction du Ministère de la Justice, p. 9 Ministère de la Justice et seq.*
[4] Expression de la Cour de Cassation brésilienne, le 'Superior Tribunal de Justiça', in Cas REsp 586.316/MG, du 17.04.2007, Rapporteur Antonio Herman Benjamin, voir MARQUES, Claudia Lima ; MIRAGEM, Bruno. *O novo Direito Privado e a proteção dos vulneráveis*, 2. Ed., RT : São Paulo, 2015, p. 197.